

8 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

8.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

8.1.1 Cadre légal de référence

Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.

Le Compte d'Emploi des Ressources regroupe l'ensemble des opérations de la Fondation WWF – France.

L'application du CRC 2008-12 du 7 Mai 2008 a été mise en place à partir de l'exercice 2009-2010, le règlement s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

8.1.2 Missions sociales

Conformément aux statuts, les missions sociales de la Fondation WWF France répondent à l'objectif suivant

- « la protection de l'environnement, incluant la protection de la faune et la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles. »

Afin d'atteindre cet objectif, deux types d'action sont menés :

- la mise en œuvre de programmes, « soit directement, soit indirectement en associant d'autres organismes à la réalisation de ces actions et programmes ». Ceci inclut notamment la contribution aux actions menées par le réseau à l'international. Plus précisément, nous définissons que toutes les

dépenses engagées en France par les salariés du WWF France seront de la mission sociale France même si celles-ci concernent des missions à l'étranger. Les missions réalisées à l'étranger concernent donc les versements de contributions à des partenaires à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau WWF.

Il s'agit de l'ensemble des programmes de conservation, menés en France ou à l'étranger, incluant la participation aux programmes du réseau WWF. Les programmes de conservation sont déclinés en pôle, à savoir changement climatique et mode de vie durable, eaux douces, océans et côtes, forêt, outre mer avec principalement des actions en Guyane et en Nouvelle Calédonie, Alpes méditerranée, biodiversité et éducation à l'environnement, capacité abritante.

- « la sensibilisation, l'information et l'éducation de tous publics par tous moyens sur les questions et enjeux relatifs à la conservation et à la protection du patrimoine naturel, ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à sa valorisation par l'organisation de rencontres, forums et colloques et la diffusion de revues et bulletins ». La notion de public inclut les particuliers et les personnes morales (entreprises, collectivités publiques, associations) avec lesquelles le réseau WWF travaille depuis sa création.

Il s'agit de

- l'ensemble des actions menées par le service mobilisation bénévolat. Ces actions correspondent en effet à un travail de sensibilisation du grand public.

- la partie sensibilisation des actions menées par le département marketing. En effet, le grand public est sensibilisé par des actions menées dans la rue, aussi bien que par la réception à domicile ou sur internet d'informations expliquant ce que fait le WWF.

- la partie sensibilisation menée par le département des relations entreprises. La volonté de ce département est de travailler de concert avec les entreprises pour que celles-ci mènent des démarches de développement durable. A ce titre, le département relations entreprises consacre des moyens.

- d'une partie des actions menées par le département communication du WWF France portant sur un soutien aux programmes, en terme de visibilité auprès du grand public.

- d'une partie des actions menées au niveau de la direction générale correspondant à des opérations de lobbying auprès des collectivités locales, des pouvoirs publics et des institutions européennes et/ou internationales pour transformer les législations en vigueur ou les faire appliquer. Par ailleurs, toutes les actions visant à étendre une stratégie d'influence sont considérées comme des missions sociales à part entière.

L'affectation des emplois aux missions sociales s'effectue en prenant en compte

- les frais directs de chaque programme
- des frais de structure liés au poids relatif des effectifs

Nous considérons qu'une partie des frais de marketing permettent de sensibiliser le grand public à nos actions, sans qu'il devienne par ailleurs donateur. Ceci représente un emploi affecté aux missions sociales.

Par ailleurs, une partie des frais des relations entreprises est liée à un travail d'accompagnement et constitue à ce titre une mission sociale de sensibilisation auprès de ce public.

8.1.3 Définition, contenu et méthode de calcul des frais de collecte de fonds :

Les frais de collecte de fonds se décomposent en frais d'appel à la générosité du public et en frais de recherche des autres fonds privés.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux charges directes des départements concernés non affectées à la sensibilisation du grand public ou à l'accompagnement des entreprises, augmentées de frais de structure au prorata de l'effectif.

8.1.4 Définition, contenu et méthode de frais de fonctionnement :

Il s'agit des frais d'information et de communication relatifs aux frais de campagnes institutionnelles et des frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement sont constitués par les frais non répartis sur les missions, correspondant aux charges de fonctionnement incompressibles, quel que soit le volume d'activité. Il s'agit de l'ensemble des frais du service financier et des frais informatiques. Par ailleurs ils sont calculés au prorata de l'effectif.

8.1.5 Ressources de l'exercice :

- Ressources collectées auprès du public

Dons et legs collectés

Il s'agit des dons manuels affectés et non affectés, ainsi que des legs affectés et non affectés. Cette rubrique inclut également les dons entreprises non contractualisés.

Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits proviennent des produits financiers du livret Associatis.

- Autres fonds privés

Les fonds privés regroupent les ressources issues du mécénat d'entreprise (contractualisées), que ces ressources soient affectées au non à des programmes, ainsi que les dons réseau WWF et les dons associations.

- Subventions et autres concours publics

Les subventions et autres concours publics, dans la mesure où celles-ci sont affectées à des projets, regroupent les subventions provenant de l'Europe, des ministères, des régions, des autres collectivités locales et organismes para publics

- Autres produits

Enfin, les autres produits se décomposent en transferts de charges, produits financiers non liés à l'appel à la générosité du public et produits liés à la vente.

Les ressources affectées correspondent aux ressources allouées à des programmes et projets spécifiques.

8.2 LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

8.2.1 Présentation du Compte des emplois et des Ressources Le Compte emplois des ressources est détaillé ci-dessous.

| EMPLOIS DE L'EXERCICE | Emplois de 2011/2012 = Compte de Résultat (1) | Affectées par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2011/2012 (3) | RESSOURCES DE L'EXERCICE | Ressources collectées sur 2011/2012 = Compte de résultat (2) | Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2011/2012 (4) |
|---|---|--|---|--|--|
| en euros | | | en euros | | |
| | | | REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE | | 2 827 940 |
| 1 - MISSIONS SOCIALES | 12 050 940 | 8 332 303 | 1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC | 10 678 326 | 10 678 326 |
| 1.1 Réalisées en France | 10 793 578 | | 1.1 Dons et legs collectés | 9 451 300 | |
| - Action réalisées directement | 9 854 609 | | - Dons manuels non affectés | 407 525 | |
| - Versements à d'autres organismes agissant en France | 938 969 | | - Legs et autres libéralités non affectés | 408 765 | |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | 1 857 081 | | - Legs et autres libéralités affectés | - | |
| - Action réalisées directement | 0 | | 1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public | 28 825 | |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes | 1 857 081 | | | | |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | | 1 611 859 | 3 - AUTRES FONDS PRIVES | 3 010 963 | |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 2 011 462 | | 3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS | 1 388 962 | |
| 2.2 Frais de recherche des autres fonds privés | 355 216 | | 4 - AUTRES PRODUITS | 1 168 075 | |
| 2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics | 0 | | | | |
| Sous-Total - 2 | 2 370 378 | | | | |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 1 601 677 | 1 169 827 | | | |
| | | 11 112 160 | | | |
| I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU C/R | 16 713 227 | | I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU C/R | 18 164 359 | |
| II - DOTATIONS AUX PROVISIONS | 780 511 | | II - REPRISES DES PROVISIONS | 9 974 | |
| III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES | 0 | | III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS | 34 698 | |
| IV - ACCROISSANT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE | 0 | | IV - VARIATION DES FONDS DÉJÀ COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (CF tableau des fonds déjà) | - | |
| V - TOTAL GENERAL | 17 493 838 | | V - RECAPITULATION DE RESSOURCES DE L'EXERCICE | 1 205 101 | |
| | | | VI - TOTAL GENERAL | 17 405 638 | 10 678 326 |
| VI - Part des engagements d'immobilisations brutes de recherche financées par | | | | | |
| VI - Restitutions des cotisations aux établissements des bénéficiaires financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public | | | | | |
| VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | 11 112 160 | VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public | | 11 112 160 |
| | | | SOLS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE | | 2 333 976 |
| EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | | | |
| Dépenses opérationnelles | 234 000 | | Rémunérations | 220 587 | |
| Frais de recherche de fonds | 61,344 | | Prestations en nature | 76 343 | |
| Frais de fonctionnement et autres charges | | | Dons en nature | | |
| TOTAL | 295 430 | | TOTAL | 296 930 | |